

CNSSAP

LOKOLE

MAGAZINE CNSSAP LOKOLE EDITION S2 2025

MAGAZINE



À la une :

Conférences annuelles du service public (CASP)

Monsieur **Junior MATA M'ELANGA**, Directeur général de la CNSSAP, s'appesantit sur la gestion des risques, le Système de Contrôle Interne (SCI) et le Système de Management de la Qualité (SMQ) comme leviers de différenciation, de performance et de bonne gouvernance de la Caisse.



Les Conférences Annuelles du Service Public (CASP)

「GOUVERNANCE, RÉFORMES ET PROXIMITÉ AU SERVICE DES AGENTS PUBLICS」





TOUS SOLIDAIRES,
TOUS BÉNÉFICIAIRES



Félix Antoine **TSHISEKEDI TSHILOMBO**

Président de la RD. Congo





SOMMAIRE

Organes de gouvernance : Rabattement des cartes au sommet de la CNSSAP	06
Réforme Historique à la CNSSAP : Une Protection Sociale Élargie et Modernisée	08
Ituri : Opérationnalisation de l'agence de Bunia et socialisation	22
Fin de l'année 2025 : Message de vœux au Président de la République	12
Kwilu - Kikwit : Succès dans la mise en œuvre de la réforme sociale	24
Actions sociales : Programme national de réinsertion socio-économique	10
Echo d'ailleurs : Focus - Insolite & Sécurité Sociale	30

ÉDITEUR RESPONSABLE
Junior MATA M'ELANGA, Directeur général

SUPERVISION & RÉDACTION
Dan KANIKI
Hyacinthe MWABI
Vanessa BALANDA

GRAPHISME ET MISE EN PAGE
Heredia MBADIANGANI



P. 10



P. 18



P. 26



P. 06

2026 s'ouvre sous le signe de la continuité et du renforcement des acquis pour la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État (CNSSAP). Après une année 2025 marquée par des avancées significatives en matière de gouvernance, de modernisation et de proximité avec les assurés, notre institution poursuit résolument sa dynamique de transformation au service des agents publics.

À travers ce numéro, nous invitons nos lecteurs à découvrir les actions concrètes menées par la Caisse : amélioration continue des services, consolidation du réseau d'agences, initiatives sociales en faveur des bénéficiaires, ainsi que des activités de sensibilisation et de proximité déployées sur l'ensemble du territoire national.

Chaque page illustre l'engagement constant de la CNSSAP en faveur d'une sécurité sociale plus inclusive, fondée sur la transparence, l'efficacité et le respect de la dignité de ses assurés. Elle témoigne également de notre volonté de rapprocher davantage nos services des citoyens, en plaçant l'humain au cœur de notre action.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la vision éclairée de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, dont le leadership continue d'impulser des réformes structurantes pour la modernisation de notre pays et le renforcement de la justice sociale. Nous tenons également à saluer l'engagement et l'accompagnement constant de Madame la Première Ministre, dont l'action gouvernementale soutient activement les efforts de transformation de notre système public, ainsi que celui de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction publique, modernisation de l'administration et innovation du service public, autorité de tutelle de la CNSSAP, pour son leadership et son appui déterminant dans la mise en œuvre des réformes engagées.

Nos remerciements s'adressent aussi à l'ensemble du personnel de la CNSSAP, dont le professionnalisme, le dévouement et le sens du service public constituent le socle de nos performances quotidiennes. Enfin, nous exprimons notre profonde reconnaissance à nos assurés pour la confiance renouvelée qu'ils placent en notre institution. Leur adhésion et leurs attentes légitimes nous encouragent à poursuivre, avec rigueur et responsabilité, notre mission au service de l'intérêt général. Plus que jamais, la CNSSAP demeure engagée à bâtir une sécurité sociale moderne, accessible et performante, au bénéfice de tous les agents publics de l'État.

Junior MATA M'ELANGA
Directeur Général

1. ORGANES DE GOUVERNANCE : RABATTEMENT DES CARTES AU SOMMET DE LA CNSSAP

A veille de la célébration de la Nativité, la CNSSAP a écrit une nouvelle page de sa jeune histoire. A la tombée de la nuit de ce 24 décembre 2025, plusieurs ordonnances de nomination de nouveaux mandataires publics ont été lues à la chaîne nationale. Au menu de ces mouvements d'entrée-sortie, la Caisse a été concernée par l'Ordonnance n°25/295 du Président de la République, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO. En effet, il a résulté de cet acte la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration, Madame KARUMBA NABINTU Marie, la reconduction du Directeur Général, Monsieur MATA M'ELANGA Junior, la nomination d'un nouveau Directeur Général Adjoint, Monsieur KALALA KABENGELE Gabin. S'arrimant aux dispositions de la Loi n°22/031 du 15 juillet 2022 portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'Etat, notamment concernant la composition du Conseil d'Administration, de nouveaux membres y ont également été nommés. Ils sont quatorze au total et représentent paritairment, pour le premier groupe, le banc employeur ainsi que le banc employé pour le second. Il s'agit de Madame KARUMBA NABINTU Marie, Monsieur MATA M'ELANGA Junior, Monsieur MULENDA YEMBA Bienvenu, Monsieur TAMBWE KITENGE Eddie, Monsieur MUTAMBA KUPAKWIMPE Marcel, Monsieur MATONDO NZUZI Godefroid, Madame MUZITO MWADI, Monsieur NGANDU TEBANGIKWA Lucien, Monsieur KALALA KAMPANGA Geoffrey, Madame MULANGA TSHISEKEDI Betty, Monsieur MUANDA NLENDI Juvénal, Monsieur TANGAMO YAMBONA OZI Jean Adolphe, Monsieur MVUTU NGAMBELE René et Monsieur DIANDA MUTOMBO Henri.

Avec ces nominations, la CNSSAP se régularise conformément à sa spécificité et à la nature de sa structure, dans le respect des dispositions légales prévues à cet effet. Afin de concrétiser la prise des fonctions des nouveaux mandataires, deux cérémonies ont eu lieu : le mardi 06 janvier 2026, une première scellant la prise de fonctions du nouveau président du Conseil d'Administration et une seconde marquant l'entrée en lice du nouveau Directeur Général Adjoint. L'exercice 2026 démarre ainsi avec une Caisse qui se réinvente et de nouveau portée vers de grands challenges.





2. RÉFORME HISTORIQUE : LA COUVERTURE SOCIALE S'ÉTEND AUX EXTRÉMITÉS DE L'ARÈNE PUBLIQUE

Fait marquant ce 07 juillet 2025 : la promulgation de la Loi n°25/049 modifiant et complétant la Loi n°22/031 du 15 juillet 2022 portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'Etat. La réforme, dite historique en République Démocratique du Congo, consacre désormais l'extension de la couverture sociale aux agents publics à mandat politique.

Il s'agit, en effet, d'un tournant majeur dans le système de protection sociale des agents publics de l'Etat. La Loi n°25/049 du 07 juillet 2025 telle que promulguée par le Chef de l'Etat permet désormais aux agents publics n'exerçant pas de

carrière proprement dite au sein des instances politiques disséminés dans les différentes structures relevant des quatre institutions de la République Démocratique du Congo de prétendre, eux aussi, aux avantages de la couverture face aux risques sociaux inhérents à la vie humaine.

Saluée par la Direction générale de la CNSSAP dans son communiqué du 09 juillet 2025, la réforme historique consacre une administration davantage protectrice et soucieuse des droits sociaux de l'ensemble de ses serviteurs, sans exception, pendant mais surtout après la carrière. Trois innovations majeures y sont notées :

- 1. L'extension de la couverture : Les agents publics exerçant un mandat politique, autrefois en marge du système classique, sont désormais intégrés et protégés.**
- 2. La capitalisation des pensions : L'institution d'un système de capitalisation vient renforcer la branche des pensions, assurant une meilleure pérennité des fonds.**
- 3. L'Épargne Retraite Logement : La création de ce nouveau produit de prestations sociales constitue une avancée sociale de premier plan, visant à faciliter l'accès au logement pour les retraités.**

Convient-il de rappeler que l'aboutissement de cette réforme législative est également le fruit du travail assidu des Députés et Sénateurs. Leur engagement pour une gouvernance sociale responsable a permis de bâtir ce cadre juridique plus juste, attendu de longue date. Du côté de la CNSSAP, l'heure est à l'action. Le Directeur Général, MATA M'ELANGA Junior, a réaffirmé la pleine mobilisation de l'institution. Suivant les orientations de l'Autorité de tutelle de la CNSSAP, le VPM en charge de la Fonction Publique, Jean-Pierre LIHAU EBUA, la Caisse se range en ordre utile dans la mise en œuvre efficace de ces nouvelles dispositions, dans le strict respect des principes de gouvernance et de solidarité qui régissent les organismes de prévoyance sociale.

Comme le rappelle la devise de la Caisse : « **CNSSAP – Tous solidaires, tous bénéficiaires !** »





3. ACTIONS SOCIALES : PROGRAMME NATIONAL AMBITIEUX DE RÉINSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Retour sur les moments forts de la clôture de la formation de la première cohorte de 300 rentières issues des familles des militaires et policiers.

Dans un contexte où la mémoire collective s'effrite parfois plus vite que la reconnaissance due aux sacrifices consentis, la CNSSAP pose un acte fort : redonner dignité, espoir et perspectives d'avenir aux veuves et orphelins des militaires et policiers.

À travers son Programme national de réinsertion socio-économique, la CNSSAP a réaffirmé, le 30 décembre 2025, que la solidarité nationale ne saurait se limiter aux seules rentes

mensuelles, mais peut également ouvrir la voie à l'autonomisation, à la résilience et à l'inclusion durable.

Un programme fondé sur un socle légal solide

Ce programme ambitieux tire sa légitimité de la Loi n°22/031 du 15 juillet 2022 portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics, promulguée par Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, le 15 juillet 2022.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le strict respect des orientations définies par Son Excellence Jean-Pierre Lihau Ebua, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Ser-

vice Public, telles que précisées dans l'Arrêté ministériel n°049 du 5 mai 2023 relatif aux modalités d'octroi des prestations sociales de la CNSSAP.

300 bénéficiaires, un même parcours, une même ambition : l'autonomie

Lancée en août 2025, la phase pilote du programme a bénéficié à 300 veuves, épouses et orphelines des militaires et policiers. Ces dernières ont suivi des formations ciblées en autonomisation financière et en compétences de vie courante (CVC).

L'objectif est clair : rompre

durablement le cycle de dépendance économique en dotant les bénéficiaires d'outils pratiques leur permettant d'entreprendre, de produire, de générer des revenus et de retrouver une place active dans la société, bien au-delà des prestations sociales perçues mensuellement.

Assurer la pérennité et l'impact national

Conscient que l'impact social se mesure dans la durée, le Directeur Général de la CNSSAP, Monsieur Junior Mata M'Elanga, a annoncé la mise en place d'un Comité technique de suivi et d'accompagnement. Cette structure

permettra non seulement de consolider les acquis de la première cohorte, mais également d'étendre progressivement le programme à l'ensemble du territoire national, afin de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires.

Un investissement social à forte valeur ajoutée

En soutenant ces femmes et ces jeunes, la CNSSAP ne se contente pas d'agir sur des situations individuelles : elle contribue à renforcer le tissu social, à réduire les inégalités et à promouvoir un modèle de développement inclusif, solidaire et durable.

Le couronnement au bout de l'effort
A l'issue de cet intense programme de formation, les heureuses élues de

la première cohorte ont été honorées par la remise des certificats de participation ainsi qu'un premier fonds de lancement remis en mains propres par le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction publique, Jean-Pierre LIHAU. Couronnées et valorisées à l'occasion de la cérémonie organisée à cet effet le 30 décembre 2025 au chapiteau de l'Etat-Major Général des FARDC, les trois cent veuves et orphelines se sont données à cœur joie d'entonner des chants à l'honneur des autorités étatiques et de la CNSSAP pour ce soutien déterminant dans la transformation de leur quotidien.

4. FIN DE L'ANNÉE 2025 : MESSAGE DE VŒUX AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Mot de la Caisse adressé à Son Excellence le Président de la République, Chef de l'État, SEM Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, timonier de la justice sociale.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE
DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

Le Directeur Général

MESSAGE DE VŒUX DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT (CNSSAP) À SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉLIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO, CHEF DE L'ÉTAT, À L'OCCASION DES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE 2025

Excellence Monsieur le Président de la République,
(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)

À l'aube de l'année 2026, la CNSSAP tient à saluer le bilan de l'année écoulée, marquée par Votre leadership et Votre détermination à bâtir un État social protecteur.

Grâce à Votre vision, des réformes historiques ont été concrétisées pour restaurer la dignité de nos forces de défense et de sécurité. L'intégration effective des militaires et policiers au régime de sécurité sociale, ainsi que l'annonce du doublement de leurs rémunérations, témoignent de Votre refus de l'indifférence face aux injustices longtemps subies par ceux qui veillent jour et nuit sur la nation.

Fidèle à Vos orientations, la CNSSAP s'engage à poursuivre avec rigueur le déploiement de ces réformes sur l'ensemble du territoire national.

À l'approche de l'année 2026, la Direction Générale ainsi que l'ensemble du personnel de la CNSSAP Vous présentent leurs vœux les plus sincères de santé, de prospérité et de succès dans l'accomplissement de Votre noble mission.

Que la Providence divine continue d'éclairer Votre marche vers un Congo plus fort et solidaire.

Fait à Kinshasa, le 29 DEC 2025

MATA M'ELANGA Junior



Notre politique qualité:
Axe 1: Excellence des services et satisfaction client
Axe 2: Relation client renforcée
Axe 3: Développement du capital humain
Axe 4: Gouvernance et gestion des risques
Axe 5: Promotion de la culture qualité

473, Boulevard Lumumba
(Petit Boulevard), 8ème rue
Q/Résidentiel, C/Limete
contact@cnssap.cd
www.cnssap.cd
+243 82 99 08 482
Call Center: 4011
BP: 990 KIN 1



5. CIPRES : À BANGUI, LA CNSSAP S'IMPOSE DANS LE CONCERT INTERAFRICAIN

Bangui, capitale de la République Centrafricaine, a vibré au rythme de la coopération interafricaine en matière de protection sociale, du 02 au 03 décembre 2025. À l'hôtel Ledger Plaza Bangui, les délégations des États membres ont pris part à la 39^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), un rendez-vous stratégique pour l'avenir des systèmes de sécurité sociale sur le continent.

Parmi les institutions présentes, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État (CNSSAP) s'est illustrée par une participation active et remarquée. La délégation congolaise était conduite par le Directeur Général, Monsieur Junior MATA MPELANGA, assurant une représentation institutionnelle de haut niveau à ces assises régionales.

Une présence utile, au cœur des débats

Durant plusieurs jours, les travaux ont porté sur les grands défis auxquels font face les organismes de prévoyance sociale : gouvernance, soutenabilité financière des régimes, modernisation des services et adaptation des politiques sociales aux réalités économiques et démographiques africaines. Les échanges ont également mis en lumière l'importance d'une coopération renforcée entre les caisses membres, dans un contexte marqué par des attentes sociales sans cesse croissantes.

Dans ce cadre, la CNSSAP a pris part aux discussions avec constance et pertinence. Ses interventions ont permis de partager l'expérience congolaise, notamment en matière de réformes institutionnelles, de déploiement territorial des services et d'amélioration de la relation avec les assurés sociaux. Une approche pragmatique, centrée sur la proximité, la rigueur et la durabilité des systèmes de protection sociale.

Kinshasa désignée pour 2026 : un acquis stratégique

Au-delà des débats techniques, la 39^{ème} session de Bangui restera marquée par une décision majeure.



CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

39^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

Bangui (République Centrafricaine)
Hôtel LEDGER

02 au 06 décembre 2025

www.lacipres.org



Grâce à une démarche concertée menée par la CNSSAP et la CNSS, la République démocratique du Congo a obtenu l'honneur d'accueillir, à Kinshasa, la prochaine session ordinaire du Conseil des ministres de la CIPRES en 2026.

Cette décision, entérinée par les instances de la Conférence, constitue une reconnaissance de la place croissante qu'occupent les institutions congolaises dans le paysage interafricain de la sécurité sociale. Elle traduit également la confiance accordée à la RDC pour organiser un événement d'envergure régionale, réunissant décideurs politiques, experts et dirigeants des organismes de prévoyance sociale.



AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT (CNSSAP)

pour les activités suivantes :
for the following activities:

IMMATRICULATION DES AGENTS PUBLICS, RECOUVREMENT DES COTISATIONS SOCIALES, PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE (PENSION DE RETRAITE, PENSION DE SURVIVANTS, PENSION D'INVALIDITE, PENSION COMPLEMENTAIRE, PREVENTION ET REPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU MALADIE PROFESSIONNELLE, ACTION SOCIALE ET SANITAIRE).

REGISTRATION OF PUBLIC SERVANTS, COLLECTION OF SOCIAL SECURITY CONTRIBUTIONS, SOCIAL SECURITY BENEFITS (RETIREMENT PENSION, SURVIVOR'S PENSION, DISABILITY PENSION, SUPPLEMENTARY PENSION, PREVENTION AND COMPENSATION FOR OCCUPATIONAL RISKS IN THE EVENT OF AN ACCIDENT AT WORK OR OCCUPATIONAL ILLNESS, SOCIAL AND HEALTH ACTION).

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of :

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations :

SIEGE : KINSHASA – LIMETE : 473, 8ème rue résidentiel, Boulevard LUMUMBA, KINSHASA / LIMETE

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (year/month/day)
This certificate is valid from

2026-01-15

Jusqu'au
Until

2029-01-14




Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T: +33 (0)1 41 62 80 00 - F: +33 (0)1 49 17 80 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org



Annexe / Appendix n° 1

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT (CNSSAP)

Détail des activités mises en œuvre :
Details of the activities carried out :

IMMATRICULATION DES AGENTS PUBLICS, RECOUVREMENT DES COTISATIONS SOCIALES, PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE (PENSION DE RETRAITE, PENSION DE SURVIVANTS, PENSION D'INVALIDITE, PENSION COMPLEMENTAIRE, PREVENTION ET REPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU MALADIE PROFESSIONNELLE, ACTION SOCIALE ET SANITAIRE).

REGISTRATION OF PUBLIC SERVANTS, COLLECTION OF SOCIAL SECURITY CONTRIBUTIONS, SOCIAL SECURITY BENEFITS (RETIREMENT PENSION, SURVIVOR'S PENSION, DISABILITY PENSION, SUPPLEMENTARY PENSION, PREVENTION AND COMPENSATION FOR OCCUPATIONAL RISKS IN THE EVENT OF AN ACCIDENT AT WORK OR OCCUPATIONAL ILLNESS, SOCIAL AND HEALTH ACTION).

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification :
Complementary list of locations within the certification scope :

SIEGE : KINSHASA – LIMETE : 473, 8ème rue résidentiel, Boulevard LUMUMBA, KINSHASA / LIMETE

PROLONGEMENT du SIEGE : KINSHASA – LIMETE : 393, Avenue Révolution, 7ème Rue, LIMETE Résidentiel, KINSHASA / LIMETE

Agence du SIEGE : 473, 8ème rue résidentiel, Boulevard LUMUMBA, KINSHASA / LIMETE

Agence de KINSHASA / GOMBE : 2ème étage du bâtiment de la fonction publique aile 4, KINSHASA / GOMBE

Agence de LUBUMBASHI : 15, avenue du Parc, quartier MAKOMENO, HAUT- KATANGA / LUBUMBASHI

Agence de MBUJI-MAYI : Boulevard LD Kabila, en face de la BCC MBUJI-MAYI

Agence de MBANDAKA : Avenue Libération, Commune de Mbandaka

Agence de KISANGANI : 06, Commune de la Makiso

6. RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT ISO 9001 VERSION 2015 : LA CNSSAP RÉAFFIRME LA ROBUSTESSE DE SON SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Les réformes publiques se mesurent à l'aune de résultats concrets. Le 15 janvier 2026, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État (CNSSAP) a franchi une nouvelle étape significative de son parcours institutionnel en obtenant le renouvellement de sa certification ISO 9001 :2015. À l'issue de l'audit externe réalisé en décembre 2025, l'organisme certificateur AFNOR a procédé, le 15 janvier 2026, à la signature du certificat référencé 2020/85552.6, consacrant ainsi le renouvellement officiel de la certification ISO 9001 :2015 de la CNSSAP.

Cette étape importante confirme la robustesse et la résilience du Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'Institution. Les conclusions de l'audit ont mis en évidence la rigueur dans l'exécution des processus, l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que l'ancrage effectif de la culture d'amélioration continue au sein des équipes. La satisfaction des bénéficiaires apparaît ainsi comme un objectif opérationnel intégré aux pratiques quotidiennes.

L'entrée dans un troisième cycle de certification

Le renouvellement obtenu marque l'entrée de la CNSSAP dans son troisième cycle de certification, traduisant une maturité organisationnelle consolidée et un enracinement durable de bonnes pratiques. Cette reconnaissance internationale confirme la capacité de l'Institution à maintenir des standards élevés de performance, de transparence et de gouvernance.

Cette avancée s'est inscrite dans la dynamique des réformes structurelles engagées au sommet de l'État. Elle reflète la vision de Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshiseke-di Tshilombo, Président de la République, Chef de l'État, visant à placer l'agent public au centre de l'action publique. Elle s'aligne également sur l'action du Gouvernement de la République, conduit par Son Excellence Madame Judith SUMINUA TULUKA, Première Ministre, ainsi que sur les orientations stratégiques de l'Autorité de Tutelle, Son Excellence Monsieur Jean-Pierre LIHAU EBUA.

Une mobilisation collective saluée

La réussite de cet audit a reposé sur une mobilisation institutionnelle exemplaire. La Direction de l'Organisation et Qualité (DOQ) a assuré une coordination méthodique du

processus, renforcée par un accompagnement interne soutenu et une pédagogie adaptée aux exigences normatives. À cette occasion, la Direction Générale a félicité l'ensemble du personnel pour son engagement et son professionnalisme. Elle a souligné que ce renouvellement constituait non seulement l'aboutissement d'un cycle d'efforts structurés, mais également un point d'appui solide pour relever les défis de l'année 2026. Par cet accomplissement, la CNSSAP réaffirme que la qualité demeure un pilier stratégique de son action et un levier essentiel pour renforcer la confiance de ses bénéficiaires et partenaires.



Ursule NTUMBA KAYOMBO
Directrice de l'Organisation et Qualité de la CNSSAP

7. CONFÉRENCES ANNUELLES DU SERVICE PUBLIC : LA CNSSAP SIGNE SA PRÉSENCE !



Les 16 et 17 décembre 2025, à l'occasion des Conférences annuelles du Service public organisées au Centre culturel de Kinshasa, la CNSSAP a marqué de son empreinte cette grande rencontre consacrée à la modernisation et à la performance de l'action publique. Ces assises, ouvertes par Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, Chef de l'État, et ponctuées par un discours magistral du Vice-Premier Ministre en charge de la Fonction publique, ont constitué un cadre privilégié de réflexion sur l'établissement de services publics de qualité. Panéliste lors de ces travaux, le Directeur Général de la CNSSAP, Monsieur Junior MATA M'ELANGA, a livré une intervention structurée et stratégique sur les ressorts profonds de la performance organisationnelle dans le secteur public.

Trois piliers pour une gouvernance moderne et performante

Dans un contexte où les organisations publiques sont appelées à se moderniser, à renforcer leur efficacité et à restaurer durablement la confiance des citoyens, le Directeur Général a mis en lumière trois piliers essentiels : la gestion des risques, le système de contrôle interne (SCI) et le Système de Management de la Qualité (SMQ). Selon lui, ces dispositifs ne sauraient être réduits à de simples instruments techniques. Ils constituent de véritables leviers de différenciation, de performance durable et de bonne gouvernance ; des mécanismes encore insuffisamment intégrés dans de nombreuses organisations, qu'il s'agisse d'États, de ministères, d'administrations, d'entreprises publiques, de projets ou de politiques publiques.

La gestion des risques, socle de la gouvernance contemporaine

Au cœur de son propos, la gestion des risques est apparue comme une exigence incontournable de la gouvernance moderne. Les organisations publiques sont désormais tenues d'établir des cartographies précises de leurs risques, d'identifier les zones de vulnérabilité, de définir des points de contrôle opérants et de formaliser des mécanismes de reporting structurés, cristallisés dans des manuels de procédures. Une telle approche proactive permet d'anticiper les dérives, de sécuriser la prise de décision et de renforcer la redevabilité, conditions indispensables à une gestion publique crédible.



Le contrôle interne, instrument de maîtrise et d'optimisation

L'implémentation de systèmes de contrôle interne adaptés a été présentée comme une condition sine qua non de la performance organisationnelle. En assurant la maîtrise des activités et des risques, le contrôle interne contribue à l'optimisation des processus, à la rationalisation des ressources et à l'atteinte des objectifs stratégiques. Encore faut-il, a souligné le Directeur général, que ces dispositifs reposent sur plusieurs niveaux de contrôle et respectent scrupuleusement les principes fondamentaux du contrôle interne, gages de leur efficacité et de leur pertinence.

La qualité au service de l'utilisateur et de la chaîne de valeur

Complétant cet édifice de gouvernance, le système de management de la qualité, inspiré de la norme ISO 9001, invite les organisations à appréhender l'ensemble de leur chaîne de valeur, à structurer leurs processus de manière interactive et à placer l'utilisateur au centre de l'action publique, dans une dynamique vertueuse d'amélioration continue. Cette orientation vers le bénéficiaire, adossée à des processus maîtrisés et mesurables, constitue l'un des fondements de la performance durable.

Une gouvernance fondée sur les valeurs et orientée résultats

En conclusion, Monsieur Junior MATA M'ELANGA a insisté sur un point fondamental : le rétablissement de l'échelle des valeurs dans la gouvernance publique demeure étroitement tributaire de la maturité des organisations en matière de gestion des risques et de mise en œuvre de systèmes de contrôle interne efficaces. Ces dispositifs expliquent en grande partie la performance de la CNSSAP, sa réputation institutionnelle ainsi que les distinctions qui enrichissent sa vitrine à trophées. Ils traduisent une gouvernance moderne, rigoureuse et résolument orientée vers les résultats. Par sa participation remarquable à ces Conférences Annuelles du Service Public, la CNSSAP a ainsi réaffirmé son positionnement en tant qu'institution de référence, engagée dans une dynamique permanente d'excellence au service des agents publics de l'État.



Agence CNSSAP de MBANDAKA



8. ITURI : OPÉRATIONNALISATION DE L'AGENCE DE BUNIA ET ACTIVITÉS DE SOCIALISATION

Pari gagné. Dans la province de l'Ituri, longtemps éprouvée par l'instabilité sécuritaire, l'État social reprend corps. Sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État (CNSSAP) poursuit son déploiement territorial avec l'opérationnalisation de son agence provisoire de Bunia.

Bien plus qu'une simple implantation administrative, cette ouverture symbolise la volonté ferme des pouvoirs publics de rapprocher les services sociaux des agents de l'État, y compris dans les zones post-conflit, et de faire de la protection sociale un droit effectif, accessible et équitable.

La cérémonie d'opérationnalisation s'est tenue sous la présidence du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public, Jean-Pierre Lihau Ebuja, Autorité de tutelle de la CNSSAP, accompagné du Directeur Général, M. Junior Mata M'Elanga.

Cette présence de haut niveau consacre la matérialisation des réformes sociales engagées par le Chef de l'État et réaffirme l'engagement du Gouvernement à restaurer l'autorité de l'État et la dignité des agents publics, même dans les territoires marqués par les séquelles des conflits armés.

Activation exceptionnelle des prestations liées aux accidents de travail

Rapprocher la protection sociale des bénéficiaires

L'implantation de l'agence de Bunia vise avant tout à garantir un accès effectif aux prestations sociales pour les agents publics de l'État et leurs ayants droit. Elle s'inscrit dans une dynamique de redéploiement institutionnel, dans une province qui, malgré les défis sécuritaires imposés par les ennemis de la République, continue de faire preuve d'une résilience remarquable.

Visite de l'hôpital militaire de Bunia

Une séquence humaine forte à l'hôpital militaire

Moment particulièrement poignant du périple dans l'Ituri : la visite de l'hôpital militaire de Bunia, où sont internés des militaires blessés et amputés. Face à la gravité des situations observées, la délégation de la CNSSAP a été confrontée à une réalité qui impose l'urgence.

Cette immersion sur le terrain a mis en évidence la nécessité impérieuse d'activer, de manière accélérée et exceptionnelle, les prestations liées aux accidents de travail, dans le cadre de la branche des risques professionnels. Une réponse sociale attendue, porteuse d'espoir pour ceux qui ont payé le prix fort au service de la Nation.

Sensibilisation et appropriation des mécanismes de protection sociale par les bénéficiaires

Socialisation et appropriation du modèle CNSSAP

Parallèlement, les activités de socialisation organisées à Bunia ont permis de renforcer la compréhension et l'appropriation des mécanismes de protection sociale portés par la CNSSAP. Elles ont également contribué à stimuler l'adhésion des bénéficiaires à un modèle de sécurité sociale fondé sur la solidarité, l'équité et la dignité humaine.





Mission courte, impact durable. Du lundi 13 au mercredi 15 octobre 2025, la ville portuaire de Matadi a vibré au rythme de la CNSSAP, marquant une étape décisive dans le déploiement territorial de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État.

Conduite par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public, Jean-Pierre Lihau Eboa, la mission a réuni une forte délégation d'experts de la Caisse. À sa tête, le Directeur général, Junior Mata M'Elanga, a balisé le chemin pour la bonne exécution des activités menées essentiellement dans le chef-lieu de la province du Kongo Central.

Rencontres avec les agents publics et les familles des forces de défense et de sécurité

Sensibilisation et échanges au cœur de l'action

Au programme : trois grandes rencontres structurantes. Deux séances successives d'échanges et de sensibilisation ont réuni les différentes catégories d'agents publics assujettis au régime de sécurité sociale de la CNSSAP, notamment les cadres et agents de carrière des services publics de l'État, les enseignants, les militaires, les policiers ainsi que des représentants des familles des forces de défense et de sécurité.

Ces journées ont été consacrées principalement à la branche des risques professionnels, conformément aux dispositions de la Loi n°22/031 du 15 juillet 2022, portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'État, promulguée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Les échanges ont porté sur les modalités de déclaration des sinistres, les procédures de liquidation ainsi que les conditions d'octroi des prestations y afférentes.

Les échanges ont porté sur les modalités de déclaration des sinistres, les procédures de liquidation ainsi que les conditions d'octroi des prestations y afférentes. À l'occasion de la richesse des débats, marqués par une forte interaction avec les participants, a permis de répondre à de nombreuses préoccupations, suscitant une satisfaction largement partagée au sein de l'assistance.

Lancement des activités de l'agence provisoire

CNSSAP Matadi : le lancement d'un nouveau point d'ancrage

Autre temps fort de cette mission : le lancement officiel des activités opérationnelles de l'agence provisoire de la CNSSAP Matadi. Cet événement a symbolisé le coup d'envoi de la matérialisation de l'ambition de faire de la CNSSAP une caisse de sécurité sociale de référence en Afrique, désormais pleinement installée dans le Kongo Central.

Cette agence constitue un nouveau point d'attache des services opérationnels de l'organisme de prévoyance sociale du secteur public, renforçant ainsi la proximité avec les assurés sociaux.

Ce lancement marque un tournant décisif dans la décentralisation des services de la CNSSAP et illustre la volonté du Gouvernement de rapprocher effectivement la couverture sociale des assurés, partout sur le territoire national.

Une cérémonie à forte portée institutionnelle

La cérémonie de lancement, empreinte de solennité, a été présidée par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre Jean-Pierre Lihau Eboa, en présence du Directeur général de la Caisse ainsi que de plusieurs cadres de l'institution.

Il a été précisé que les bureaux actuellement opérationnels revêtent un caractère provisoire, en attendant l'inauguration prochaine du siège provincial définitif, dont les travaux de construction sont en cours.



9. KWILU - KIKWIT : SUCCÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME SOCIALE

10. RÉSEAU DES AGENCES : LA CNSSAP À LA CONQUÊTE DU CONGO PROFOND - KANANGA ET TSHIKAPA, EXPANSION DANS LE CONGO PROFOND



La CNSSAP poursuit la rapide expansion de son réseau dans les quatre coins du Congo. Le renforcement de la décentralisation des services s'est inéluctablement poursuivi dans le centre du pays.

Après Matadi et Kikwit, la dynamique de proximité sociale s'est poursuivie avec succès à Tshikapa (Kasaï) et à Kananga (Kasaï-Central), confirmant l'accélération du déploiement national de la CNSSAP dans le cadre de la vision présidentielle de construction d'un État social inclusif.

À Tshikapa, les équipes de la CNSSAP ont franchi une étape préparatoire déterminante, marquée par la mise à disposition du terrain, la conduite des études techniques et l'accomplissement des démarches administratives nécessaires à l'implantation prochaine de l'agence provinciale.

À Kananga, la réforme sociale a atteint un jalon hautement symbolique et opérationnel. Le Vice-Premier Ministre Jean-Pierre Lihau Ebuja, Autorité de tutelle de la CNSSAP,

a personnellement procédé à la pose de la première pierre du bâtiment définitif de l'agence, lors d'une cérémonie officielle marquant également le lancement des activités opérationnelles de l'institution dans la province.

Décentraliser pour restaurer la dignité

La présence progressive de la CNSSAP à l'intérieur du pays constitue un levier puissant de décentralisation des services sociaux publics, répondant ainsi aux frustrations de longue date des fonctionnaires et retraités autrefois contraints, de se rendre à Kinshasa pour la moindre formalité.

Pour le Directeur général Junior Mata, cette expansion représente un tournant décisif : elle s'accompagne d'une volonté affirmée de renforcer la bonne gouvernance, la transparence et la dignité dans la gestion des droits sociaux des agents publics de l'État.

Une réforme qui rapproche l'État de ses citoyens

À travers ces étapes successives, la CNSSAP confirme son rôle de pilier central de la gouvernance sociale, œuvrant pour une couverture nationale équitable où chaque agent public peut désormais espérer bénéficier de ses droits sans exclusion territoriale, dans le respect et la dignité, mais surtout à proximité.



11. SOCIALISATION AVEC LA PRESSE : « CNSSAP, COMPRENDRE LE CHEMIN PARCOURU »

Le 13 janvier 2026 à Bunia, une vingtaine de médias locaux ont participé à l'activité de socialisation organisée par la CNSSAP à l'intention de la presse, pour :

- Comprendre les réformes majeures de la CNSSAP
- Renforcer les liens entre la Caisse et la presse
- Assurer la diffusion rigoureuse de l'information au grand public

Les principales réformes présentées :

1. Révision de la loi sur la sécurité sociale (Loi n°22/031)
2. Affiliation des personnalités politiques à la CNSSAP (Loi n°25/049) (Renchérir avec les photos d'illustration)





12. Echo d'ailleurs

Focus – Insolite & Sécurité Sociale

Quand la sécurité sociale devient... surprenante

Et si la sécurité sociale savait aussi étonner ?

Aux quatre coins du monde, certains systèmes de protection sociale ont fait le choix de solutions pour le moins inattendues, parfois déroutantes, souvent révélatrices de leur culture.

Allemagne : quand les accidents du travail sont gérés... par les professions elles-mêmes

En Allemagne, la protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles repose sur un système unique en Europe : les Berufsgenossenschaften. Derrière ce nom se cachent des organismes de sécurité sociale entièrement dédiés aux risques professionnels, organisés par secteur d'activité.

Ici, pas de financement par les salariés. Ce sont les employeurs qui assument seuls la cotisation, avec une logique simple : plus une entreprise investit dans la prévention, plus sa contribution diminue. Un mécanisme incitatif qui transforme la sécurité au travail en véritable levier de performance collective.

Mais l'originalité du système ne s'arrête pas là. Les Berufsgenossenschaften interviennent bien au-delà de l'accident. Elles pilotent la rééducation, la reconversion professionnelle et, si nécessaire, le versement de pensions d'invalidité. L'objectif est clair : accompagner la personne sur le long terme, jusqu'à un retour durable à l'emploi ou une protection sociale sécurisée.

Encore plus surprenant, ces organismes disposent de leurs propres centres médicaux spécialisés dans les accidents professionnels, où les soins sont pensés dès le départ en lien avec la reprise d'activité.

Ce modèle, profondément ancré dans la culture allemande, repose sur une idée forte : ceux qui connaissent le mieux les risques d'un métier sont aussi les mieux placés pour les prévenir et en réparer les conséquences. Une autre façon de concevoir la sécurité sociale, plus proche du terrain, plus responsabilisante et résolument tournée vers l'avenir professionnel.

Au Japon, par exemple, la prévention est poussée si loin que certaines assurances santé encouragent financièrement la marche quotidienne ou le maintien d'un poids jugé « optimal ». Résultat : des points, des réductions... et une sécurité sociale qui récompense les bonnes habitudes.

Chili : quand la retraite devient une affaire de comptes individuels

Au Chili, le système de retraite ne repose pas sur la solidarité intergénérationnelle, mais sur un principe radicalement différent : la capitalisation individuelle obligatoire.

Depuis les années 1980, chaque travailleur chilien cotise sur un compte personnel géré par des organismes privés appelés Administradoras de Fondos de Pensiones (AFP). Les cotisations, prélevées directement sur le salaire, sont investies sur les marchés financiers et constituent, tout au long de la carrière, le capital retraite de l'assuré. Particularité majeure : l'employeur ne cotise pas au régime de retraite. Le niveau de pension dépend donc étroitement de la continuité des carrières, du montant des cotisations et de la performance des fonds. En cas d'accident du travail ou d'invalidité, des mécanismes spécifiques existent, mais la retraite reste fondamentalement liée à l'épargne individuelle accumulée.

À l'âge de la retraite, le choix est laissé à l'assuré : convertir son capital en rente viagère ou opter pour des retraits programmés. L'État intervient principalement comme filet de sécurité, en garantissant une pension minimale pour les personnes dont les droits sont insuffisants. Souvent présenté comme un laboratoire mondial des retraites par capitalisation, le modèle chilien interroge. Il met en lumière les limites d'un système très individualisé face aux aléas de la vie professionnelle : chômage, maladies, accidents ou carrières incomplètes. Un rappel que les choix en matière de pension reflètent toujours une vision plus large de la solidarité et du rôle de la protection sociale.

Ces exemples, parfois insolites, rappellent une chose essentielle : la sécurité sociale n'est pas qu'un mécanisme administratif. Elle est aussi le reflet des priorités, des valeurs et de la vision d'une société. Une autre manière, ailleurs, de prendre soin de ses citoyens



Caisse Nationale de Sécurité Sociale
des Agents Publics de l'État

ISO 9001

**Première institution
publique en Rdc
certifiée**



2^e édition 2025